

«Les « ateliers de citoyenneté pour diminuer la pré-délinquance »

Ville d'Ermont (28 000 habitants)

Maire : Hugues PORTELLI

Objectifs :

Apporter une réponse pédagogique et citoyenne à certaines infractions visant les institutions publiques. Enrayer ce phénomène et éviter les récidives.

Démarche et contenu :

Le dispositif s'adresse à des mineurs inconnus de la justice qui ont commis une infraction visant les institutions publiques. Dans le cadre des alternatives aux poursuites prévues par la loi, il leur est proposé de suivre des « ateliers de citoyenneté », rendez-vous civiques qui s'insèrent **entre le rappel à la loi traditionnel et la poursuite pénale.**

A la maison de la Justice et du Droit, le mineur et ses civilement responsables passent devant un délégué du procureur en vue d'un rappel à la loi. Il est ensuite convoqué à un rendez-vous civique pour suivre 4 ateliers, le cinquième s'adressant aux parents pour faire le point sur la situation éducative et les difficultés rencontrées dans les relations avec leur enfant. Les ateliers réunissent entre 30 et 40 jeunes par groupes de 8 à 10. Les ateliers durent ½ journée.

**Chaque mineur convoqué qui ne se présente pas au rendez-vous fait l'objet d'une poursuite systématique devant le Juge des Enfants.**

- Un atelier concerne la citoyenneté et le civisme
- Le second comprend une rencontre avec des policiers et des gendarmes
- Un autre avec des pompiers
- Le dernier fait le point sur les rapports avec les professeurs et la justice

Une première action a été menée en 2001 avec la Police nationale

En 2002 l'opération a concerné 50 jeunes convoqués

En 2003, sur 83 dossiers, 6 ont fait l'objet de poursuite devant le juge

Pas encore de chiffres sur les éventuelles récidives mais **le dialogue est renoué, notamment avec les pompiers et les forces de l'ordre.**

La démarche est menée en intercommunalité (6 villes, 105 000 habitants) et Ermont la met en place pour tout le département